

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance ordinaire du****18 mars 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Chigny dûment convoqué le onze mars deux mil vingt et un, s'est réuni à la Salle Ronsard en séance ordinaire, sous la présidence de M. Régis SALIC, Maire.

Etaient présents : M. Régis SALIC, Maire. Mmes Brigitte BESQUENT, Mélanie LUSSEULT, Agnès DEMIK, M. Gilles MARY, Adjoint au Maire,
Mmes Martine ARCHAMBAULT, Corinne DELPORTE, Murielle GENTY, Estelle MARTINS, MM Jean-Michel ARNAUD, Guy DELFORTRIE, Davy GARCON, Rodolphe GUILLON, Eric IMBERT, Didier MORISSONNAUD, Philippe PARENT, conseillers municipaux

Etaient excusés : Mme Florence RIGOLET donne pouvoir à Mme Agnès DEMIK
Mme Patricia LEMOINE donne pouvoir à Mme Corinne DELPORTE
Monsieur Didier LEMOINE donne pouvoir à M. Davy GARCON

LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Monsieur le Maire ouvre la séance, rappelle les délibérations prises lors du conseil municipal du 18 février 2021 et donne la parole aux membres présents.

Philippe PARENT indique avoir constaté l'absence de certains éléments chiffrés dans le compte-rendu de sa déclaration. M. Guy DELFORTRIE, secrétaire de la séance du 18 février 2021, confirme la validation du précédent procès-verbal en la forme et le fond.

Vu l'assentiment constaté des Membres présents,

Le Conseil Municipal décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 18 février 2021, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

Puis il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Mélanie LUSSEAULT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, Mme Aurélie BRETTE BOURSIN, qui assistera à la séance mais sans y participer.

Délibération n° 2021-03-012

1°) Tours Métropole Val de Loire – lancement de la démarche de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Conseil municipal,

- PREND ACTE du lancement de la démarche de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Délibération n° 2021-03-013

2°) Tours Métropole Val de Loire – groupement de commandes pour l'achat de formations en santé, sécurité au travail

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Ballan-Miré, Berthenay, Chambray-lès-Tours, Chanceaux-sur-Choisille, Druye, Fondettes, Joué les Tours, La Riche, Luynes, Notre Dame d'Oé, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Avertin, Saint-Etienne de Chigny, Saint-Genouph, Saint-Pierre-des-Corps, Tours, le CCAS de Tours, le Syndicat des mobilités de Touraine, le Conseil Départemental 37 et Tours Métropole Val de Loire concernant l'achat de formations en santé, sécurité et travail,
- ACCEPTE que Tours Métropole Val de Loire soit coordonnateur de ce groupement de commandes,
- APPROUVE la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, jointe en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n° 2021-03-014**3°) Vote des taux d'imposition 2021**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ANNULE la délibération 2021-02-009 du 18 février 2021 portant fixation des taux d'imposition 2021.
- FIXE les taux suivants pour l'exercice 2021 :
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à 43,93 %
 - Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties à 83,71 %

Délibération n° 2021-03-015**4°) Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
 - Contenu du poste : entretien des bâtiments, animation et service de la pause méridienne
 - Durée du contrat : 12 mois
 - Durée hebdomadaire de travail : 20,00 heures
 - Rémunération : SMIC
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Délibération n° 2021-03-016**5°) Création d'un emploi permanent**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de créer 1 poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet à raison de 29/35^{ème}.
- INDIQUE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Délibération n° 2021-03-017

6°) Tarifs vente de bois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE les tarifs de la vente de bois en 50 cm de la manière suivante :
 - 55 € le stère de bois dur coupé en 50 cm non livrés
 - 45 € le stère de bois blanc coupé en 50 cm non livrés

Délibération n° 2021-03-018

7°) Création d'une nouvelle commission interne et désignation de ses membres

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 1 abstention et 18 voix pour,

Vu l'article L. 2121-21 et L. 2121-22 du CGCT,

Vu l'article 8 de son règlement intérieur voté le 11 juin 2020,

- CREE la commission tourisme
- PRECISE que la commission comporte 6 membres
- MODIFIE l'article 8 de son règlement intérieur en ajoutant la commission tourisme
- DESIGNNE les membres des commissions. Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé de ne pas procéder au scrutin secret, désigne les membres suivants pour siéger au sein de la commission tourisme : Gilles Mary, Mélanie Lusseau, Jean-Michel Arnaud, Didier Morissonnaud, Rodolphe Guillon, Philippe Parent.

Délibération n° 2021-03-019

8°) Modification de la composition des commissions jeunesse et culture

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article L. 2121-21 et L. 2121-22 du CGCT,

Vu l'article 8 de son règlement intérieur voté le 11 juin 2020,

- MODIFIE la composition de la commission jeunesse comme suit :
 - Retrait de Monsieur Gilles MARY
 - Ajout de M. Davy GARCON

- MODIFIE la composition de la commission culture comme suit :
 - o Retrait de Monsieur Didier MORISSONNAUD
 - o Ajout de M. Gilles MARY

9°) Information et points divers

Formation

Monsieur le Maire présente une formation financée par le DIF et dédiée aux élus de la commune sur le thème du projet de territoire.

Le détail de la formation sera transmis aux conseillers.

Rendez-vous du Maire :

- **Etablissement foncier Loire** : l'établissement procède aux acquisitions foncières destinées à des opérations métropolitaines ou au portage foncier au titre des communes membres.
- **Orange** : Orange a confirmé que 98% des foyers stéphanois seraient raccordés ou raccordables d'ici fin 2022. Les situations de la Queue de Merluce et du Carroi jaune ont également été abordées. Les travaux ont été interrompus en raison d'un changement de prestataire mais reprendront d'ici les prochaines vacances.
- **Maraichage** : des maraichers s'installent sur la commune et recherchent des terrains pour agrandir leur exploitation.
- **Eaux pluviales** : les élus ont visité une partie du réseau aux pluviales et rencontrent les services techniques métropolitains pour échanger sur le sujet.
- **Recrutement** : un nouvel agent est recruté au service restauration scolaire/entretien.
- **Vaccination** : dans le cadre du service de transport à la demande développé par le CCAS pour les personnes de plus de 75 ans sans aucun moyen de locomotion, le Maire a accompagné une habitante de la commune au centre de vaccination de Neuillé Pont Pierre.

Rapport des commissions :

Aménagement – voirie – environnement :

- **Eaux pluviales** : Monsieur le Maire invite Philippe Parent à rendre compte d'une visite chez un habitant consécutive à une inondation par déversement des eaux pluviales. La problématique, complexe, implique plusieurs acteurs. Gilles Mary rappelle le contexte et notamment le caractère privé des biens concernés. Il indique également que l'eau ravine les terrains du dessus auparavant cultivés et laissés aujourd'hui pour partie à l'abandon. Quant à la circulation de l'eau dans la gironde appartenant au propriétaire, il a été relevé un manque

d'entretien évident du tuyau en béton. La commune de son côté procède à un entretien régulier de la cunette de conduite des eaux à raison de deux fois par mois.

- L'exutoire de fumée de la salle des fêtes sera remplacé en 2021.
- La réception des travaux du mur de l'école aura lieu le 19 mars 2021.
- La préfecture a autorisé l'agrandissement du cimetière du Vieux Bourg. La clôture sera posée cette année.

Commission association :

- La commission a étudié les demandes de subvention des associations communales.
- Les activités associatives sont à l'arrêt à l'exception de Nature et Patrimoine qui maintient ses randonnées et la CASEC pour les publics handicapés.
- 2 demandes de reprise ont été déposées en mairie : club de badminton et Vitamin&es. Des solutions de reprise en extérieur sont à l'étude.

Commission finances :

- La commission a procédé à la répartition d'une partie de l'enveloppe des subventions métropolitaines sur la base des travaux de la commission association. L'enveloppe globale n'est pas encore connue.

Commission jeunesse :

- Brigitte Besquent a rencontré le prestataire de restauration scolaire pour une mise au point. Des pénalités ont été appliquées. Un nouveau point est programmé dans un mois.

Commission culture :

- La bibliothèque est toujours ouverte. 1 000 Lectures d'Hiver aura lieu le 17 avril à Ronsard ou en extérieur.
- La programmation culturelle de Saint Etienne de Chigny rentrerait dans la programmation métropolitaine.
- Mélanie Lusseau a intégré le groupe de travail du Plessis Théâtre (requalification du bâtiment)

Commission communication :

- La municipalité travaille sur la mise en place de chantiers participatifs réguliers. Le premier rendez-vous est programmé le 17 avril sur une matinée : nettoyage des bords de Bresme. L'Actu relaiera l'information.

Questions diverses :

- Philippe Parent regrette l'absence de diffusion des comptes-rendus de réunion maire-adjoints (RMA). Monsieur le Maire rappelle à Monsieur Parent ses critiques sur le fond et la forme des comptes-rendus et rappelle que la RMA traite des questions de gestion quotidienne (petits achats divers) et apporte des réponses nécessaires à la bonne fluidité du traitement des affaires communales. Toutes les questions de fond abordées en RMA sont traitées en commission et présentées en conseil municipal. Le compte-rendu n'a donc plus vocation à être diffusé.
- Muriel Genty indique que les arbres de la place des Tilleuls sont vieillissants et peuvent constituer un danger. Gilles Mary confirme que la problématique est connue du service technique, des études sont en cours.

La séance est levée à 21h19

RECAPITULATIF DE SEANCE

Délibération n° 2021-03-012

Tours Métropole Val de Loire – lancement de la démarche de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Délibération n° 2021-03-013

Tours Métropole Val de Loire – groupement de commandes pour l'achat de formations en santé, sécurité au travail

Délibération n° 2021-03-014

Vote des taux d'imposition 2021

Délibération n° 2021-03-015

Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC)

Délibération n° 2021-03-015

Création d'un emploi permanent

Délibération n° 2021-03-016

Tarifs vente de bois

Délibération n° 2021-03-017

Création d'une nouvelle commission interne et désignation de ses membres

Délibération n° 2021-03-018

Modification de la composition des commissions jeunesse et culture